



Dérogation de fermeture tardive
(cinq autorisations annuelles par établissement)

- VU les articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2215-1 du code général des collectivités territoriales ;
- VU l'article L 3334-2 du code de la santé publique ;
- VU l'article 502 du code général des impôts ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} août 2024 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons dans le département du Gers ;
- VU la demande de Mme Fadwa SOUADI, gérante du restaurant Le Medina, sollicitant une dérogation de fermeture tardive, le samedi 15 et le dimanche 16 août 2026 jusqu'à 4 h du matin à l'occasion des fêtes patronales de Nogaro ;

A R R E T E

Article 1^{er} : Mme Fadwa SOUADI, gérante du restaurant Le Medina, est autorisée à laisser son établissement ouvert :

- La nuit du samedi 15 au dimanche 16 août 2026 jusqu'à 4 heures du matin ;
- La nuit du dimanche 16 au lundi 17 août 2026 jusqu'à 4 heures du matin

Article 2 : Cet établissement devra respecter l'article 5 de l'arrêté préfectoral visé plus haut : « quelle que soit l'heure de fermeture accordée, **le service de boissons alcoolisées devra cesser au plus tard à 3 heures** ».

Tout débit de boissons doit obligatoirement fermer pendant deux heures au moins avant sa réouverture.

Article 3 : Monsieur le Maire de Nogaro, M. le commandant de la brigade de gendarmerie de Nogaro, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à Madame la Sous-préfète de Condom.

Fait à Nogaro, le 04 août 2026
Le Maire, Christian PEYRET



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal Tribunal administratif Pau 64000 - Villa Noullobos 50 cours Lyautey CS 50543 64010 Pau Cedex; Téléphone : [05 59 84 94 40](tel:0559849440) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

